**Association APAR Gravure**
**34, rue des Noyers**
**49100 Angers**

**Site internet : apar-gravure.com**
**Instagram : apar_gravure**

Septembre 2026

Bonjour,

Vous avez fait une demande de renseignement sur notre atelier et la possibilité de venir y travailler.

Voici en résumé les grandes lignes de notre fonctionnement :

APAR gravure est une association Loi 1901 dont l'atelier à ce jour se situe au 34 rue des Noyers à Angers.

On y pratique les techniques de taille d'épargne, de taille-douce, de lithographie ainsi que de monotype.

L'atelier s'est converti au « non toxique » et n'utilise pas d'acide nitrique pour les morsures de taille-douce, mais le mordant de Bordeaux (sulfate de cuivre et sel) pour le zinc, et le mordant d'Edimbourg (perchlorure de fer et acide citrique) pour le cuivre. Chaque adhérent dispose d'un seau pour faire son propre bain, qu'il faut gérer individuellement. Il n'y a pas de bain collectif dans l'atelier.

Des presses sont mises à disposition par des personnes privées travaillant à l'atelier et/ ou par l'association à des fins de mutualisation des presses et de partage et des techniques et des savoirs.

L'association est composée :

- **d'adhérents permanents** (autonomes dans leur travail) et en nombre limité

- **d'adhérents temporaires** pour une période d'un, deux ou trois mois, éventuellement renouvelable une fois (pas plus de deux adhérents temporaires en même temps).

- **d'adhérents en formation** (stage ou cours à l'année)

**Les adhérents permanents** accèdent à l'atelier et à l'utilisation des presses selon un principe de réservation en ligne (type Doodle) de présences par demie journée ou journées. Le nombre de ces adhérents est limité pour un fonctionnement optimal.

**Les adhérents temporaires,** à condition qu'ils soient autonomes dans leur travail, seront guidés par un adhérent permanent au début pour la présentation de l'atelier et de son fonctionnement. Ils auront accès à l'atelier sur le même principe de réservation que les membres permanents.

**Les adhérents en formation** n'ont accès à l'atelier qu'en présence du formateur.

Une autre possibilité existe pour avoir accès à l'atelier ponctuellement pour un, deux ou trois jours dans l'année via un système de parrainage et d'accompagnement d'un des membres permanents. Un règlement à la journée sera demandé.

Toutes les personnes travaillant à l'atelier, permanents, temporaires ou stagiaires/élèves des cours, doivent s'acquitter d'une adhésion annuelle à l'association de 10 €.

Le tarif au mois pour les adhérents temporaires est de 25 €.

**<u>Modalités de demande d'adhésion temporaire :</u>**

Afin que nous puissions vous donner une réponse adaptée, merci de nous adresser une demande écrite, dans laquelle vus donnerez des précisions sur votre expérience de pratique de la gravure ou de la lithographie :

- Votre autonomie dans un atelier de gravure ou de lithographie (condition absolue)
- La période précise de séjour souhaitée (mois et année)
- Un dossier de visuels, un CV et/ou d'autres documents d'information
- Vos coordonnées, adresse, téléphone, adresse mail etc.

La présidence d'APAR Gravure se réunit deux fois par an pour examiner les demandes d'adhésion temporaires, une à la mi-septembre, et une à la mi-mars. Merci de respecter ces dates pour votre dépôt de demande.